



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2020-110

PUBLIÉ LE 14 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture du Calvados

14-2020-08-14-002 - Avenant n°1 décision n°103-18 portant délégation permanente de signature à Madame Céline MARIE, attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières, des usagers et de la coopération (2 pages)

Page 3

Préfecture du Calvados

14-2020-08-14-002

Avenant n°1 décision n°103-18 portant délégation permanente de signature à Madame Céline MARIE, attachée d'administration hospitalière à la direction des affaires financières, des usagers et de la coopération

Affaire suivie par :
Direction des Ressources Humaines
JYB/NV/Ch.L – tel. 02 31 30 50 39

**AVENANT n°1 - DECISION N° 103/18
PORTANT DELEGATION PERMANENTE DE SIGNATURE**

**à Madame Céline MARIE
Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Affaires Financières, des Usagers et de la
Coopération**

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen,

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions du Directeur d'un établissement public de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-36 et R6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature,
- Vu le décret N° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements publics de santé,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable du 23 mars 2000 applicable aux établissements publics de santé (M21) et les textes modificatifs,
- Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant nomination de M. Jean-Yves BLANDEL, en qualité de Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen, à compter du 17 septembre 2012,
- Vu la décision du 1^{er} Janvier 2018, portant nomination de Madame Huguette HOAREAU en qualité de Directrice Coordinatrice Générale des Soins à l'Établissement Public de Santé Mentale de Caen.
- Vu le contrat de travail en date du 28 juin 2018 portant recrutement de Madame MARIE Céline en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à l'Établissement Public de Santé Mentale de CAEN au 02 Août 2018,
- Vu la décision en date du 12 Mai 2020 fixant l'organigramme de la direction de l'EPSM de Caen.

En conséquence,

- DECIDE -

→ **ARTICLE 1er :**

Délégation provisoire de signature est donnée à Madame Céline MARIE, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer pour le compte et au nom du Directeur, tout acte et décision se rapportant en ce qui concerne les affaires financières :

- Les ordres de virement de crédits, quel qu'en soit le montant,
- Les bordereaux et mandats de dépenses, y compris les rémunérations des personnels.

→ **ARTICLE 2 :**

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre :

- ✓ Publication sur le site internet de l'établissement et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Calvados conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique

Et prendra fin le 21 Août 2020.

Fait à Caen, le 14 Août 2020,


P/Le Directeur empêché,
Jean-Yves BLANDEL

Vu pour acceptation

L'Attachée d'Administration Hospitalière


Céline MARIE

<u>DESTINATAIRES</u>	
Externes	<ul style="list-style-type: none">- Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des Actes Administratifs (RAA)- 2 exemplaires à Monsieur le Trésorier Principal
Internes	<ul style="list-style-type: none">- 1 exemplaire <u>scanné</u> à la Direction d'Établissement,- 1 exemplaire MARIE Céline, AAH- 1 exemplaire au dossier administratif de l'intéressée- Publication sur le site intranet